

## TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

COUR DU BANC DE LA REINE	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAY	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCTO.	NOV.	DÉC.
Comme Cour { Québec.....	7-18					1-12						1-12
d'appel... { Québec.....			1-12				14-					
Comme Cour { Montréal.....	20-							14-				
Criminelle { Trois-Riv....	2-							11-				
Sherbrooke.....	12-							1-				
COUR SUPÉRIEURE (a)												
Québec et Montréal.....				1-20				1-20				1-20
Trois-Rivières.....	12-25					1-14						1-14
Sherbrooke.....	20-31					16-27						
COUR DE CIRCUIT (b)								19-28				
Québec.....									19-28			
Rimouski.....	19-28											
Kamouraska.....	1-10					1-10						1-10
St. Thomas.....	13-22					13-22						13-22
Lévis.....	16-25					19-28						20-29
Brace.....		1-10					1-10					1-10
Lethbridge.....		13-22					13-22		7-16			13-22
Portneuf.....	7-16											
Saguenay.....		1-10					1-10					1-10
Chicoutimi.....												
Montréal *												
Berthier.....	21-30					21-30						21-30
L'Assomption.....		1-10					1-10					1-10
Terrebonne.....		12-21					12-21					12-21
Deux-Montagnes.....	7-16							7-16				
Ottawa.....	20-29					20-29						20-29
Vaudreuil.....		1-10					1-10					1-10
Beauharnois.....							12-21					12-21
St. Jean.....	10-19	12-21				10-19						10-19
Mississauga.....	21-30					21-30						21-30
St. Hyacinthe.....	10-19					10-19						10-19
Richelieu.....	21-30					21-30						21-30
District des Trois-Rivières.....												
Sherbrooke.....		10-19										
District de St. François.....												
Eaton.....		1-10										
Stanstead.....		15-24										15-24

*La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puissés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puissés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.**(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et à des séances hebdomadaires pour certains objets, cause exparte, motions, etc.**(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.**\* La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.**† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.**‡ La Cour de Circuit, de Circuit pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.*

## MARCHÉ BONSECOURS.

Jeuudi, 14 Mars 1850.

## BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

Toronto, 22 Février, 1850.

## MONTANT DES BONS PROVINCIAUX PAYABLES À 12 MOIS DE DATE, AVEC INTÉRÊT À SIX POUR CENT.

Bleu par minot, . . . . .	4	6	d	5	0
Avoine par minot, . . . . .	1	3		1	42
Orge do do, . . . . .	2	2		2	3
Pois do do, . . . . .	2	3		2	9
Sarrasin do . . . . .	1	6		1	8
Séigle do do, . . . . .	2	0		5	3
Graine de Lin par minot, . . . . .	4	0		5	3
Patates do do, . . . . .	1	3		1	6
Fé d'Amérique par minot, . . . . .	4	0		5	0
do Canada do do, . . . . .	6	0		6	8
Miel par livre, . . . . .	0	4		0	5
Rouz do do, . . . . .	0	2		0	5
Mouton par quartier, . . . . .	1	6		5	0
Agneau do do, . . . . .	1	0		2	6
Veau do do, . . . . .	2	6		10	0
Lard par livre, . . . . .	0	3		0	4
Beurre frais par livre, . . . . .	0	9		10	0
do salé do do, . . . . .	0	6		7	9
Fromage do do, . . . . .	0	4		5	0
Saindoux do do, . . . . .	0	6		6	6
Sucré d'étable do do, . . . . .	0	4		0	45
Oeufs par douz., . . . . .	0	0		7	6
Dindes (vieux) par couple, . . . . .	0	0		7	6
Dindes (jeunes) do do, . . . . .	3	9		5	0
Oies do do, . . . . .	4	0		5	0
Canards do do, . . . . .	1	8		2	6
Poules do do, . . . . .	2	0		2	6
Poulets do do, . . . . .	1	3		2	0
Perdrix do do, . . . . .	0	0		0	0
Pigeons, do do, . . . . .	0	7		0	10
Poignons par quart, . . . . .	10	0		29	0
Oignons par minot, . . . . .	4	0		5	0
Farine par quintal, . . . . .	9	0		9	6
do d'Avoine do, . . . . .	7	0		8	0
Beauf par 100 livres, . . . . .	17	6		25	0
Lard frais, do, . . . . .	22	6		27	6

*Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.**ARTICLES payant 30 pour cent: Epices, fleur de muscades, gingembre, muscade, macaroni, poivre, vermicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes—payant 25 pour cent—Cordiaux, 3s pr gal et 25 pr c. Eau de vie 2s pr gal et 25 pr c. Genévre, 2s pr gal, liqueurs, 3s pr gal et 35 pr c. vin, 1s 6d par gal et 25 pr c. vin en bouteille, 4s par gal et 25 pr c.—payant 20 pour cent: Animaux de toutes sortes—beuf, fromage—Fleur, houblon, jambon, lard, son, et toutes espèces de grain (excepté le blé, libre)—payant 12½ pour cent: Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, brosses, bardaix, bijouterie, chaises, chandelles, chocolat, cidre, coco, café vert 4s 8d par qntl et 12½ pr c. do rôti, do. coulis manjou, coutellerie, cuir, cartes à jouer, col. le forte, crin, etc., cheveux, caoutchouc, cire, drogues esp. thérédentine, éponges, encré, étoffe en laine, fleur de maïs, fleur artificielle, fourrure, foin, fermonnerie, ferblanc, grâches de toutes sortes, harpons, homards, huîtres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix, liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, melasse 3s par quintal et 2½ par c. moutarde, meuble de ménage, ondulés, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincaillerie, riz, savon, sucre rafiné ou candi 14s pr c. et 12½ pr c. sucre 9s do sirops, sœurs, sanguines, toiles, tabac en poudre 1d par lb et 12½ par c. sucre 9s do sirops, sœurs, sanguines, toiles, tabac non manufacturé 1d par do. thé 1d par do. vernis, végétaux, volailles, viandes, whisky à preuve 3d par gal et do. zine, ayant 21 pour c.; aciers, acier et castille, articles pour peintures, billets à scier, cables, charbon et coke, fer en bar, fer en feuille, grasse, goudron, huile d'olive, etc.**COLLEGE DE BYTOWN.*  
E COLLEGE DE BYTOWN s'avira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leurs repas dans des respectables maisons choisies *ad hoc*; le reste du temps se passe au culte.*Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.*  
Bytown, 3 septembre 1849.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

## VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

## CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.

JOHN YOUNG, Esq., Vice-President.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, Esq., Secrétaire.

Bureau, Lévis, Montréal.

L'RON, JOSEPH DODD, Esq., President.

JOHN G. MACLENNAN, Esq., Vice-President.

Directeur.

WILLIAM WORKMAN, Esq.

WILLIAM LYMAN, Esq.

G. E. CARTIER, Esq., M. P. P